

DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

initiée par la société



Wessanen France Holding

portant sur les actions de la société



Distriborg Groupe

présentée par

ING Belgium SA, Succursale en France



PRIX DE L'OFFRE : 157 euros par action Distriborg Groupe
DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

AVIS IMPORTANT

Sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), à l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L.433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Distriborg Groupe qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait à la société Wessanen, moyennant une indemnisation d'un montant de 157 euros par action égale au prix de l'offre, nette de tous frais.

Le présent communiqué a été établi conjointement par Wessanen France Holding et Distriborg Groupe et est publié en application des dispositions de l'article 231-16 et 231-17 du Règlement général de l'AMF. Cette offre et le projet de note d'information conjointe restent soumis à l'examen de l'AMF.

1. PRESENTATION DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

En application des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la société Wessanen France Holding, société par actions simplifiée au capital de 63.500.000 euros, dont le siège social est sis 217 chemin du Grand-Revoyet - 69230 Saint Genis Laval, dont le numéro d'identification est 343 173 647 R.C.S. Lyon, (ci-après "Wessanen France Holding" ou l'"Initiateur"), offre irrévocablement

aux actionnaires de la société la société Distriborg Groupe, société anonyme au capital de 6.132.610 euros, dont le siège social est sis 217 chemin du Grand-Revoyet - 69230 Saint Genis Laval, dont le numéro d'identification est 970 502 761 R.C.S. Lyon, et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000061178 (ci-après "**Distriborg Groupe**" ou la "**Société**"), d'acquérir la totalité de leurs actions de la Société au prix de 157 euros par action dans le cadre de la présente offre publique de retrait (l'"**OPR**" ou l'"**Offre**"), qui sera immédiatement suivie d'une procédure de retrait obligatoire (le "**Retrait Obligatoire**").

En application des dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, ING Belgium SA, Succursale en France ("**ING**"), en qualité d'établissement présentateur, garantit le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Au jour du dépôt de la présente Offre, le capital de Distriborg Groupe est composé de 1.609.609 actions dont Wessanen France Holding détient directement ou indirectement 99,60% soit 1.602.996 actions, qui représentent 99,70% des droits de vote.

En conséquence, le nombre maximum d'actions Distriborg Groupe susceptibles d'être apportées à l'Offre s'élève à 6.613 actions représentant 0,40% du capital de la société Distriborg Groupe.

L'Offre sera ouverte pendant une période de dix (10) jours de négociation. Les frais de négociation resteront à la charge des vendeurs pour la part qui les concerne.

Conformément aux articles 237-1 et 237-10 du Règlement général de l'AMF, à l'issue de l'Offre, les actions Distriborg Groupe qui n'auraient pas été présentées à l'Offre seront transférées à Wessanen France Holding, moyennant indemnisation d'un montant identique au prix de l'Offre, soit 157 euros pour chaque action Distriborg Groupe, nette de tous frais.

Le montant de l'indemnisation sera versé, net de tous frais, le jour de négociation suivant le jour de clôture de l'Offre, sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de CM-CIC Securities, centralisateur des opérations d'indemnisation. A la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France, les établissements dépositaires teneurs de comptes demanderont à CM-CIC Securities une indemnisation pour les actions en compte dans leurs livres n'ayant pas été apportées à l'Offre, puis créditeront les comptes des détenteurs des actions Distriborg Groupe de l'indemnité leur revenant.

Les actions Distriborg Groupe seront radiées d'Euronext Paris (compartiment B) le jour de négociation suivant la clôture de l'Offre.

La cotation des actions Distriborg Groupe est suspendue depuis le 17 octobre 2008. Elle reprendra le jour d'ouverture de l'Offre.

2. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été réalisés par ING, banque présentatrice de l'Offre, pour le compte de Wessanen France Holding et en accord avec celle-ci. Une synthèse de ces éléments d'appréciation est présentée dans le tableau ci-dessous :

Méthode de Valorisation	Prix induit (€)		Milieu de la fourchette	Prime offerte par l'Offre
Méthodes retenues à titre principal				
Transactions récentes	140,00		140,00	12,1%
Cours de bourse récents pondérés	100,03	187,19	143,61	9,3%
Comparables boursiers	136,71	148,23	142,47	10,2%
Transactions comparables	104,46	170,97	137,71	14,0%
Actualisation des flux de trésorerie	141,60	158,32	149,96	4,7%

3. CONCLUSIONS DE L'EXPERT INDEPENDANT

Le Conseil d'administration de Distriborg Groupe, réuni le 9 octobre 2008, a désigné la société Ricol, Lasteyrie & Associés situées 2 avenue Hoche, 75008 Paris, représentée par Monsieur Gilles de Courcel en qualité d'expert indépendant conformément aux dispositions des articles 261-1 I. et 261-1 II. du Règlement général de l'AMF.

Les conclusions du rapport établi par cet expert indépendant sont les suivantes :

"Nous avons été chargés en qualité d'expert indépendant, désigné par le conseil d'administration de Distriborg Groupe, d'apprécier le caractère équitable de l'indemnisation des actionnaires minoritaires de Distriborg Groupe fixée par Wessanen France Holding, dans le cadre de la procédure de retrait obligatoire prévue à l'article 237-14 du règlement général de l'AMF.

La mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire fait suite à l'acquisition auprès des Laboratoires Lehning d'un bloc d'actions portant sur 9,92 % des actions Distriborg Groupe au 1er septembre 2008. Elle s'inscrit dans le cadre de l'article L 433-4 du Code monétaire et financier.

L'indemnisation des actionnaires minoritaires de Distriborg Groupe s'établit à 157 euros par action Distriborg Groupe.

A l'issue de nos travaux et s'agissant des méthodes retenues à titre principal, nous observons que :

- le prix proposé pour l'indemnisation dans le cadre du retrait obligatoire fait ressortir une prime de 12,1 % par rapport à la transaction de référence qui a été conclue entre tiers indépendants et constitue un élément essentiel de l'appréciation du prix d'offre ;*
- le prix proposé pour l'indemnisation est acceptable au regard des valeurs intrinsèques issues de l'actualisation des flux futurs (DCF) du plan d'affaires établi et révisé par le management pour les besoins de l'opération et faisant ressortir une rentabilité normative plus faible que celle constatée actuellement.*

A titre informatif, le prix proposé pour l'indemnisation fait ressortir une prime de 20,8 % par rapport au cours spot du 1er septembre 2008 et des primes comprises entre 3,7 % et 20,2 % par rapport aux cours de bourse moyens pondérés une période de 1 mois à 6 mois.

Enfin, le prix proposé pour l'indemnisation se situe plutôt dans le bas de l'intervalle des valeurs boursières théoriques déterminées à partir des cours de bourse moyens 3 mois des sociétés jugées comparables et de la fourchette des valeurs issues de la transaction opérée en février 2006 sur le capital de la société Nutrition & Santé. Ce constat met en évidence que Distriborg Groupe bénéficie d'un taux de marge de l'EBIT sur chiffre d'affaires actuellement plus performant que celui observé sur les sociétés comparables.

Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le prix proposé pour l'indemnisation de 157 euros par action que Wessanen France Holding envisage de proposer dans le cadre du présent retrait obligatoire est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires minoritaires de la société Distriborg Groupe".

Fait à Paris,

le 2 janvier 2009

Ricol, Lasteyrie & Associés

Gilles de Courcel"

4 AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DISTRIBORG GROUPE

Le Conseil d'administration de Distriborg Groupe s'est réuni le 5 janvier 2009 sous la présidence de Monsieur Christophe Barnouin, Président Directeur Général, afin d'examiner le projet d'offre publique de retrait suivi d'un retrait obligatoire déposé par Wessanen France Holding et de rendre un avis motivé sur les conséquences que présente ce projet pour la société Distriborg Groupe, ses salariés et ses actionnaires. Tous les membres du Conseil d'administration étaient présents à l'exception de Monsieur Ad Veenhof et Wessanen Europa.

- 1. Examen du projet d'Offre et du projet de note d'information conjointe à Wessanen et à la Société et avis du Conseil d'Administration sur l'intérêt de l'Offre et sur les conséquences de celle-ci pour la Société, ses actionnaires et ses salariés**

"Le Président du Conseil d'Administration rappelle que la Société fait l'objet d'un projet d'Offre publique de retrait avec retrait obligatoire visant approximativement 0.4% du capital de la Société par la société WESSANEN FRANCE HOLDING, société par actions simplifiée au capital social de 63.500.000 Euro dont le siège social est situé au 217 Chemin du Grand Revoyet – 69230 St Genis Laval et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 343 173 647 ("WESSANEN").

Le terme "Offre" désigne le projet d'Offre publique de retrait avec retrait obligatoire.

Cette Offre fait suite à l'acquisition par la société WESSANEN de la participation minoritaire détenue par LABORATOIRES LEHNING dans le capital de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration présente aux membres les termes du projet d'Offre et les intentions de la société WESSANEN.

Suite à l'examen du projet d'Offre et du projet de note d'information conjointe à Wessanen et à la Société, le Conseil d'Administration prend acte :

- des motifs et intentions de Wessanen dans le cadre de l'Offre, notamment en matière de stratégie, d'organisation juridique ainsi qu'en matière de politique de distribution des dividendes.*
- des conditions du projet d'Offre,*
- du prix d'Offre établi à 157 € par action et des éléments constitutifs de ce prix,*
- des conclusions du rapport du cabinet RICOL, LASTEYRIE et Associés situé 2 Avenue Hoche – 75008 Paris, l'expert indépendant, sur le prix proposé.*

Au vu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration conclut, à l'unanimité, que l'Offre est dans l'intérêt de la Société, des actionnaires et des salariés.

Le Conseil d'Administration prend également acte que le prix proposé de 157 € a fait l'objet d'un rapport sur les conditions financières de l'Offre, par l'expert indépendant désigné, lequel a considéré comme équitable le prix proposé aux actionnaires minoritaires.

En conséquence de ce qui précède le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres, que l'opération proposée est conforme à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et se déclare en conséquence favorable au projet d'Offre.

Le Conseil d'Administration prend enfin acte de ce que les actions de la Société seront radiées de NYSE-Euronext Paris (compartiment B) le jour de bourse suivant la clôture de l'Offre, date à laquelle le retrait obligatoire sera effectif.

2. Recommandation aux actionnaires minoritaires

Au vu de l'examen de l'Offre, le Conseil d'Administration juge satisfaisant le prix proposé aux actionnaires minoritaires de la Société qui souhaiteraient apporter leurs titres".

5. MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Le projet de note d'information conjointe est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de la société Distriborg Groupe (www.distriborg.com). Des exemplaires de ce projet de note d'information sont disponibles sans frais auprès de :

- Distriborg Groupe - 217 chemin du Grand-Revoyet – 69 561 Saint Genis Laval cedex;*
- Wessanen France Holding - 217 chemin du Grand-Revoyet – 69 561 Saint Genis Laval cedex ;*
- ING Belgium SA, succursale en France, Cœur Défense A Tour A – La défense 4 – 110, esplanade du général de Gaulle – 92931 Paris la défense Cedex.*

La note d'information conjointe définitive après publication par l'AMF de sa déclaration de conformité emportant visa de cette note ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Distriborg Groupe et de Wessanen France Holding, seront mises à la disposition du

public conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.